



JEUNESSE

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de 2021-2022 sont ouvertes

Publié le 01 février 2021

Pour préparer la rentrée scolaire de 2021-2022, les parents sont invités dès à présent à entamer les démarches nécessaires.

Les formalités relatives aux inscriptions scolaires sont nécessaires pour l'entrée en Maternelle des enfants qui ont ou auront 3 ans entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021, pour l'entrée en Élémentaire (CP) ou bien en cas de changement d'établissement scolaire.

Pour cela, il suffit d'adresser la demande d'inscription par mail (inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr) accompagnée des documents ci-dessous :

- les coordonnées mails et téléphoniques des deux parents ;
- le livret de famille et le jugement du divorce (le cas échéant) ;
- un justificatif de domicile récent (facture EDF....) ;
- l'autorisation de la Mairie de résidence (dérogation) si l'enfant est domicilié dans une autre commune.

Les familles devront préciser deux choix d'école. L'intégralité des coordonnées des établissements scolaires baulois est disponible sur le [site internet de la ville](#) .

Les documents peuvent être retournés par mail, ou par courrier en déposant le dossier dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville en indiquant sur l'enveloppe « vie scolaire ». Le délai de traitement des inscriptions est de 8 à 10 jours.

À réception du certificat d'inscription délivré par la Mairie, les parents pourront prendre rendez-vous avec la directrice de l'école concernée afin de confirmer l'admission, muni du document signé et du carnet de santé.

L'inscription au restaurant scolaire, abonnement ou occasionnel, et la déclaration d'absence ponctuelle s'effectuent désormais directement sur le Portail Famille de la Ville (<https://labaule.portail-familles.net>)



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

